

Résumé du document de travail
Les impacts des intelligences artificielles
sur les métiers de la création

Les IA génératives de textes et d'images fonctionnent en utilisant de manière illicite des contenus protégés au titre du droit de la propriété intellectuelle. Elles constituent une menace extrêmement inquiétante pour les auteurs, les ayants droit et titulaires légitimes de droits. Elles sont et seront à l'origine d'un bouleversement dangereux pour les industries culturelles et créatives.

Notre position n'est pas d'empêcher le développement des IA, mais de demander une réglementation plus renforcée, pour que les algorithmes qui y sont associés soient entraînés uniquement sur des données libres de droits ou des données tombées dans le domaine public (à la condition, le cas échéant, de respecter les prérogatives du droit moral reconnues dans de nombreux pays de l'Union européenne). Enfin, les données protégées pourraient être visées, mais seulement à la condition d'un accord passé individuellement avec les titulaires des droits de propriété intellectuelle.

Constat

Les IA génératrices de contenus sont conçues et entraînées grâce à une fouille de données massive sur Internet. Aujourd'hui, la réglementation européenne et française est inadaptée : la possibilité « d'opt out » (c'est à dire la possibilité de s'opposer à ce que son oeuvre soit l'objet d'une fouille par une IA) est ineffective dans le cas des textes et des images, ce qui nous amène à demander une nouvelle réglementation répondant aux problèmes actuels.

Pour ajouter à l'inefficacité du dispositif, les bases de données créées par les entreprises qui développent ces IA ne peuvent être contrôlées en l'absence d'une véritable obligation de transparence qui devrait leur incomber.

Les IA conservent et diffusent des données protégées au titre de la propriété intellectuelle. Ces atteintes sont intentionnelles et consubstantielles au système

même. Elles ne respectent pas non plus les licences dites “libres de droits”, pas plus que le droit à l’image.

Conséquences

Les contenus générés par les IA créent une distorsion de concurrence, entraînant une mise en danger de leur équilibre économique et un impact direct sur le nombre d’emplois.

Cet impact va au-delà des secteurs les plus immédiatement touchés comme la communication et la publicité. En privant les créateurs de cette source de revenu, les IA rendent non viables d’autres activités artistiques, comme la création de bandes dessinées. Ces activités, moins rémunératrices pour les auteurs, ne sont soutenables que parce qu’il existe des possibilités de revenus annexes. Elles sont pourtant à l’origine d’un nombre important d’emplois dans toute la chaîne du livre.

La masse d’images et de texte produits instantanément par IA génère un afflux massif de « créations » qui invisibilise les artistes humains. Créant un effet d’éviction et là encore une perte de revenus.

De plus, les IA génératrices se rendent coupables de concurrence déloyale envers les artistes humains en profitant directement de leur travail et de leur nom. Elles viennent parasiter le marché en s’accolant de manière indue à la notoriété de celles et ceux qu’elles imitent.

Ces IA viennent également mettre à mal la valeur des maisons d’édition et des industries culturelles en général en affectant la valeur de la propriété intellectuelle que celles-ci détiennent, qui est forcément dévaluée si n’importe qui peut produire des copies.

Ce faisant, c’est le secteur même de la création qui est en danger. Comment peut-on justifier un investissement dans la recherche et la création si le résultat peut être immédiatement absorbé et régurgité par des IA ? Qui va investir dans la création d’un graphisme original dans une série animée, par exemple, si la concurrence peut très rapidement et sans coût copier le résultat grâce aux IA ?

Au-delà des artistes, les premières études montrent que l’impact sur l’emploi de ces IA sera très important dans l’ensemble des secteurs. Et on peut s’interroger sur l’impact civilisationnel d’une automatisation de la pensée de la création.

Fake News, souveraineté et exception culturelle

Les atteintes au droit à l'image permettent aussi la création immédiate et facile de fake news par n'importe qui. Celles-ci peuvent dorénavant être produites en temps réel en même temps que les véritables infos, rendant encore plus difficile la distinction entre vraies et fausses infos

Les IA ne sont pas 'neutres' mais entraînées au prisme d'une culture qui n'est pas la nôtre et leurs 'créations' en sont le reflet. La généralisation de leur utilisation ne peut qu'entraîner un risque pour notre souveraineté culturelle. Par conséquent, on peut s'interroger sur ce qui adviendra de l'export de la culture française, vecteur d'influence et créateur de retombées économiques importantes

Enfin, les IA véhiculent clichés et stéréotypes. Pour une IA, on est forcément UNE infirmière ou UN avocat, un chef d'entreprise est toujours un homme blanc. Dans une société qui essaie de tendre vers plus d'égalité, les IA constituent un frein évident. Ce fait est d'ailleurs largement documenté, en dehors des IA génératives de contenus, chez les IA analystes de CV.

Conclusion

Aujourd'hui, plusieurs procès et actions sont en cours aux États-Unis et ailleurs dans le monde pour violation grave des droits. Certains pays prennent déjà des mesures. Ainsi l'agence de protection des données personnelles italienne a bloqué Chat GPT pour atteinte aux données personnelles.

Nous demandons l'intégration de la question de la protection de la propriété intellectuelle à l'IA ACT, et une réglementation réfléchie et efficace qui permette de réellement protéger les intérêts des auteurs et des titulaires des droits.

On ne peut pas accepter que le travail de centaines de milliers d'artistes soit confisqué pour nourrir le portefeuille de quelques milliardaires de la Silicon Valley.